



REMBOURSEMENT FND 2019

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,

Agissant en qualité de président(e) secrétaire générale trésorier enseignant(e)

Certifie les combattants ci-dessous :

Licencié(e) au club de a / ont participé :

➤ Compétitions individuelles

- Championnat de France 1^{ère} D Seniors:
 - Championnat de France 1^{ère} D juniors :
 - Championnat de France 1^{ère} D cadets :
 - Championnat de France jujitsu :
- (Uniquement le podium)**

➤ Compétitions par équipes

- Championnat de France 1^{ère} division :
- Championnat de France juniors :
- Championnat de France cadets :
- Championnat de France minimes :

En date du qui s'est déroulé à.....

Nombre de combattants:	Masculin :	Féminin:	Poids
Noms des combattants	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-
	-	-	-

P. S : le remboursement de l'indemnité forfaitaire de déplacement (FND) sera versé exclusivement au club du judoka par virement bancaire (RIB à joindre obligatoirement).

Cette feuille devra être renvoyée impérativement dans **un délai d'un mois** à compter de la date du championnat ci – dessus désigné. Le remboursement ne sera effectué qu'après le versement fédéral (environ 2 mois).

N. B : Seules les compétitions sportives sont éligibles au FND [France individuel 1ère division, France par équipes de clubs 1ère division, France par équipes de clubs juniors, cadets/cadettes, Coupe de France minimes, France jujitsu masculins et féminins (uniquement le podium)].

Les hors – quotas ne sont pas pris en charge ! Pas de FND pour les demi – finales pour toutes les catégories d'âge (cadets, juniors, séniors), la coupe national Ne waza judo jujitsu dit brésilien, Coupe de France et Championnat de France 2ème division séniors, Coupe de France et Critérium cadets, Championnat de France 2ème division par équipes de clubs.